

## RÉSUMÉ

### 1. Vision globale du projet

Le Projet AgriPME est initié et mis en place par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique (MAEH) pour doter la filière agricole d'une base de données avec pour objectifs principaux, d'identifier et de recenser les agriculteurs vulnérables dans une première phase et de permettre à ceux-ci, de disposer dans une deuxième phase, d'un Porte-Monnaie Electronique (PME) servant à bénéficier de la subvention de l'Etat pour acheter auprès des Distributeurs privés agréés, les engrais dont ils auront besoin. A terme il s'agit de mettre en place un Système d'Information Agricole (S.I.A.).

Dans cette perspective, une cible de 150 000 producteurs vulnérables devrait bénéficier des subventions de l'Etat pour acquérir par l'usage de la téléphonie mobile, des engrais sur une période de cinq (05) ans, dont le montant annuel est compris entre 1,5 et 2 milliards de francs CFA.

Dans le souci de fiabiliser la base de données des producteurs identifiés, indispensable pour la réussite de l'opération « Porte-Monnaie Electronique », le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique (MPEN) est chargé d'accompagner le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique (MAEH) pour réaliser un enregistrement systématique des producteurs ciblés à l'aide de Smartphones.

La réalisation du projet AgriPME repose sur un appui budgétaire de la Banque Africaine de Développement (BAD) d'un montant global estimé au départ à environ 1,223 milliard de FCFA pour la première année de mise en œuvre afin d'assurer prioritairement la réalisation des principales activités ci-dessous :

- l'implémentation du mécanisme de la téléphonie mobile dans le cadre de la réforme sur le système de distribution efficace des intrants agricoles au Togo ;
- l'acquisition de matériel (serveurs, smartphones, portables et puces téléphoniques) ;
- la formation des agents du MAEH à l'enregistrement des agriculteurs avec les Smartphones ;
- la sensibilisation à l'utilisation du nouveau dispositif et l'enregistrement des producteurs vulnérables identifiés sur la base de critères bien définis ;
- l'implication et la mobilisation des acteurs du monde agricole notamment les responsables du MAEH, les agriculteurs et les distributeurs d'engrais ;
- le déploiement de la plateforme électronique ;
- l'équipement des producteurs dépourvu de téléphone

Les principaux bénéficiaires du projet sont constitués **des producteurs vulnérables** (environ une cible 150 000 pour la première année de mise en œuvre puis prochainement un objectif de 600 000) et **de tous les producteurs agricoles** (4 500 000 au terme du projet).

Quant aux principaux acteurs, ils sont formés du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique, du Ministère des Postes et de l'Economie Numérique en tant qu'appui technique, du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère de l'Action Sociale, du Ministère du Développement à la base, des Opérateurs de Téléphonie Mobile, des Distributeurs privés d'intrants agricoles et des agriculteurs.

### 2. Point sur l'exécution du projet au 31 décembre 2016

*En termes d'activités réalisées au cours de la première année de mise en œuvre du projet AgriPME (2016),* de multiples actions ont été engagées pour lancer le mécanisme de paiement par porte-monnaie électronique. Il est à noter, les formations en cascades des agents, l'établissement d'une base de données des agriculteurs vulnérables à l'aide des Smartphones grâce à l'appui du Ministère des Postes et de l'Economie Numérique (MPEN), la contractualisation avec les opérateurs de téléphonie mobile pour le développement du déploiement de la solution PME, la sélection des importateurs-distributeurs d'intrants au niveau du MAEH, le déploiement de la plateforme électronique pour assurer la gestion des porte-monnaie, l'information et la sensibilisation des agriculteurs bénéficiaires et l'accompagnement et le suivi de la distribution des engrais sur toute l'étendue du territoire.

Le renforcement du secteur de distribution par le secteur privé devait conduire progressivement au désengagement de l'Etat et à la libéralisation du secteur de la distribution des engrais.

Le désengagement de l'Etat et la libéralisation du secteur de distribution des engrais risquait de pénaliser les populations vulnérables du secteur agricole et d'accentuer la pauvreté. Aussi, fallait-il réfléchir à un mécanisme nouveau permettant d'accompagner la marche de ces populations vers la sortie de leurs situations de vulnérabilité. Ainsi, est né le projet AgriPME.

Dans le souci de fiabiliser la base de données des producteurs identifiés, indispensable pour la réussite de l'opération de porte-monnaie électronique, le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique (MPEN) accompagne le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique (MAEH) pour réaliser un enregistrement systématique des producteurs sélectionnés à l'aide des Smartphones.

## 1.2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

Le Projet AgriPME a été conçu pour rendre opérationnelle la réforme du secteur agricole dès la campagne agricole 2016/2017. Il a pour finalité de doter la filière agricole (i) d'un Système d'Information Agricole (SIA) et (ii) d'une base de données permettant notamment d'effectuer à travers un mécanisme de subvention octroyée par l'Etat, le paiement des engrais par téléphonie mobile. Le mécanisme vise à assurer une gestion efficace de cette subvention en garantissant un accès direct aux producteurs ciblés sans intermédiaires. De multiples actions ont été engagées dans le cadre de sa mise en œuvre en vue de s'assurer de l'effectivité de :

- l'établissement d'une base des données des producteurs vulnérables ciblés comme bénéficiaires des subventions ;
- l'identification des opérateurs de téléphonie mobile au niveau national pour accompagner le processus et la sélection des importateurs privés nationaux pour assurer la distribution des intrants agricoles aux paysans ;
- l'utilisation de la solution AgriPME pour les achats d'engrais par les agriculteurs vulnérables.

**En termes d'enjeux de gouvernance publique**, il s'agit d'améliorer le contrôle de l'utilisation, des subventions de près de 1,5 Milliards de FCFA permettant de financer l'approvisionnement d'engrais aux agriculteurs. Rappelons que le Togo est un pays essentiellement agricole avec une population d'agriculteurs représentant 2/3 de la population totale, soit environ plus de 4 Millions de personnes potentiellement concernées par le projet à terme.

**En termes d'enjeux opérationnels**, la réussite du Projet repose sur :

- l'identification et la traçabilité des bénéficiaires agriculteurs ;
- l'effectivité et l'exhaustivité des transactions et autres opérations à réaliser à travers la monnaie électronique (traçabilité des opérations réalisées) ;
- les transferts de compétences et d'expertises ;
- la conduite de projet à travers la mise en place d'un Comité de Pilotage, un Comité Technique et des mesures d'accompagnement

**Les principaux bénéficiaires et acteurs du projet** sont constitués :

- des producteurs vulnérables (cible 150 000 pour la première année de mise en œuvre) ;
- de tous les producteurs agricoles (environ 4 500 000 au terme du projet) ;
- du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique ;
- du Ministère des Postes et de l'Economie Numérique en tant qu'appui technique ;
- des Opérateurs de Téléphonie Mobile.

Une étude spécifique permettra de chiffrer dans leurs dimensions réelles les composantes du budget du projet AgriPME avec toutes les options possibles (enregistrement biométrique ou non sur la base des cibles à atteindre) tout en restant dans l'enveloppe de 4 Milliards initialement évoqués avec la Banque Africaine de Développement.

## 5. CONCLUSION

Au terme de la première année de mise en œuvre du projet Agri PME, les principales activités programmées dans le cadre de la campagne agricole 2016/2017 ont pour la plupart été exécutées.

**AgriPME a été à la fois une performance technologique et un véritable défi économique réussi.**

**La réussite technologique portée par le projet AgriPME** repose sur les principaux avantages suivants :

- mise en place d'une plateforme technologique tournant autour d'une base de données qui porte sur l'identification des agriculteurs ;
- intégration du monde agricole et en particulier, la catégorie des agriculteurs vulnérables, à l'ère du numérique. La finalité est d'éviter le risque de fracture numérique du monde agricole ;
- dématérialisation des opérations financières relatives aux subventions de l'Etat destinées à la distribution des engrais ;
- extension des points de distribution du « mobile money » et de l'utilisation de la téléphonie mobile en milieu rural.

**Le succès économique du projet AgriPME** repose principalement sur les apports suivants :

- disponibilité des engrais avec un meilleur maillage du territoire (stock envoyé jusque dans les villages) ;
- augmentation du niveau de consommation des engrais par les producteurs ;
- meilleur ciblage des agriculteurs vulnérables et gestion efficace de la subvention accordée par le Gouvernement ;
- création d'un meilleur environnement des affaires pour un partenariat public-privé efficace (implication effective et très active des deux opérateurs de téléphonie mobile TOGOCEL et MOOV et des sociétés distributrices ayant reçu un agrément dans le mécanisme de distribution d'intrants agricoles) ;

Tous ces facteurs ont impacté la production agricole malgré les conditions naturelles peu favorables à la première année d'exécution du projet.

Globalement, le rapport présente un bilan portant sur les réalisations du projet AgriPME dans tous ses volets notamment la mise en service de la plate-forme numérique, l'enregistrement des agriculteurs et le déploiement du PME qui a pris la forme d'un projet pilote devant permettre de mieux préparer les orientations stratégiques futures pour la montée en puissance de l'intégration des agriculteurs dans la base de donnée inédite devant servir de socle à un véritable Système d'Information d'Agricole. Le bilan du projet se résume ainsi qu'il suit :

### **A. Identification et enregistrement des agriculteurs vulnérables**

Le fondement du projet Agri-P.M.E. est de s'assurer de l'utilisation effective des ressources financières (subvention de 1,5 Milliards de FCFA) par les agriculteurs ciblés comme étant les bénéficiaires. Le mécanisme mis en place sécurise les transactions et assure les paiements par l'utilisation de la monnaie électronique.

Il a été surtout indispensable d'identifier le vulnérable de manière unique avec un numéro de téléphone, d'enregistrer et de valider tous les producteurs répondant aux critères définis par le MAEH.

Cette phase d'identification et d'enregistrement est stratégique car elle a permis de commencer à constituer la base de l'ensemble du Système d'Information Agricole à mettre en place et plus spécifiquement la base pour assurer le paiement des engrais achetés via le porte- monnaie électronique.

### **B. Fourniture du service P.M.E**

Une fois l'identification et l'enregistrement des bénéficiaires réalisés, les agriculteurs bénéficient du service du Porte-Monnaie Electronique (P.M.E.).

Ce service a été externalisé aux opérateurs MOOV et TOGOCEL pour leur permettre d'assurer pour le compte du MAEH et du MPEN, la préparation et la mise en œuvre du Porte-Monnaie Electronique tout en assurant la maîtrise des coûts d'investissement.

### **C. Information et assistance / Pérennisation des opérations d'enregistrement et de déploiement**

La première phase du déploiement du PME a consisté à mettre en place la plateforme Agri-P.M.E. pour gérer par le biais des opérateurs de téléphonie mobile, les transactions des 77 522 premiers agriculteurs vulnérables bénéficiaires pouvant recevoir la subvention de l'Etat.

Au-delà de cette population issue du premier enregistrement à travers les Smartphones, l'objectif du projet est aussi de planifier un déploiement progressif pour atteindre un prochain palier à définir entre le MAEH et le MPEN et à terme, l'ensemble de la population agricole togolaise. La cible projetée de 600 000 agriculteurs est à confirmer et à valider en mettant à disposition sur la base d'un budget tous les moyens indispensables.

### **D. Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage du Projet AgriPME**

L'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage se réalise dans le cadre du projet à travers les appuis conseils et les interventions techniques durant toutes les phases du projet Agri-P.M.E, de la préparation à sa mise en œuvre voir à son évaluation. La matérialisation de cette assistance s'effectue régulièrement à travers la production des comptes rendus, des notes d'alerte périodiques et des livrables contractuels obligatoires (divers rapports d'étapes et le rapport final). Le présent rapport final s'inscrit dans ce cadre après la production du rapport de démarrage, des rapports intermédiaires n°1, n°2 et n° 2 et du rapport à mi-parcours du projet.

### E. Sensibilisation et Conduite du changement

Avant le lancement du projet et la gestion effective du P.M.E mise en place, il a été indispensable que les agriculteurs bénéficiaires et toute la population rurale soient informés et sensibilisés particulièrement sur les apports de cette innovation dans la gestion de l'accès aux engrais subventionnés par l'Etat et dans le suivi des activités des producteurs.

Cette phase qui inclut nécessairement une approche de conduite de changement pour faire de la pédagogie auprès des agriculteurs sur les apports des modifications induites par le nouvel outil Agri-P.ME a démarré avec retard. Mais elle a été réalisée avec un appui financier des opérateurs de téléphonie mobile TOGOCEL et MOOV.

### F. Equipement des agriculteurs en téléphone portable

Ce volet qui implique une lourde charge financière à supporter par les agriculteurs bénéficiaires de la subvention, n'a pas été réalisé.

Pour ce faire, il a été envisagé que l'Etat et les principaux acteurs impliqués dans le cadre du projet réfléchissent à la possibilité de rechercher les structures financières pouvant accepter d'apporter une assistance financière pour équiper en téléphone portable, les agriculteurs très vulnérables qui n'en disposent pas dans leur foyer. Des approches de recherches de solutions ont été présentées à la composante n°5 « Equipement des producteurs en téléphones portables ».

### G. Résultats obtenus

Les taux d'utilisation des PME par rapport aux montants des subventions reçues par les opérateurs de téléphonie mobile et par rapport aux chargements des puces étant faibles aux regards des objectifs fixés dans le cadre du projet, il est indispensable d'en rechercher les causes.

Diverses raisons justifient la faiblesse relative des résultats bien que techniquement la solution AgriPME constitue une réussite. Il convient de mentionner entre autres :

- le manque d'information sur les points de vente,
- la sensibilisation tardive des agriculteurs sur le système AGRIPME,
- le manque de téléphones portables au niveau de certains producteurs bien que ceux-ci disposent des puces mises gratuitement à leur disposition par les opérateurs de téléphonie mobile ;
- l'insuffisance de fonds pour l'acquisition des sacs d'engrais (un sac d'engrais est évalué à 13 720 FCFA alors que la subvention par sac est de 3 000 FCFA),
- les frais de déplacement « aller et retour » du producteur au point de vente, sont parfois supérieurs au montant de la subvention qui est de 3 000 FCFA le sac.